

Règlement Concours Quiz "Only More Wellness: le jeu"

Article 1: Société organisatrice

Le propriétaire respectif de la marque Only More Wellness, la société Serenity , dont le siège social est situé au 227 avenue Franklin Roosevelt 69150 Décines-Charpieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 531 294 114, organise du 15 Mars 2012 au 27 avril 2021 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Only More Wellness: le jeu " sur le site <http://www.onlymore-wellness.com> .

Article 2: Acceptation du règlement

Préalablement à toute participation au Jeu, le participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu " Only More Wellness: le jeu" , mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3: Participation

Le jeu " Only More Wellness: le jeu " , est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, ainsi que les membres de leurs familles, ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu et les membres de leurs familles.

La participation au jeu se fait exclusivement sur le site internet du magazine Only More Wellness , toute autre mode de participation ne sera pas prise en compte.

Article 4: Principe et modalités de jeu

4.1. Déroulement du jeu

Le jeu " Only More Wellness: le jeu" aura lieu sur le site <http://www.onlymore-wellness.com> du 15 mars 2021 au 27 Avril 2012 inclus. Pour jouer, l'internaute doit renseigner un bulletin de participation électronique dans le lequel il est tenu d'indiquer ses noms, prénom(s), date de naissance, sexe, numéro de téléphone, adresse, code postal, ville et adresse de courrier électronique. Lorsque le participant a rempli le bulletin de participation, il est ensuite invité à répondre correctement à 5 questions posées sous forme de question à choix multiple (trois réponses proposées pour chaque question).

Toute participation avec des coordonnées erronées ou inexactes ou qui s'avèrent être une fausse identité après vérification, sera considérée comme nulle.

En fin de jeu, un tirage au sort (effectué sous contrôle d'un huissier de justice à partir des participants sélectionnés pour leurs bonnes réponses) identifiera les gagnants.

4.2 Nombre de participations autorisées

Une seule inscription par participant est nécessaire pour être pris en compte pour le tirage au sort. Toute tentative de fraude de la part du participant entraînera l'exclusion de la participation au jeu.

Article 5 : Désignation des lots mis en jeu sur la période

Dans le cadre du présent jeu, pendant la durée de l'opération quatre lots sont mis en jeu. Les quatre lots représentent des coffrets cadeau soins visage et

corps à l'institut de beauté Skin et Sens, dont le siège social est situé au 330 rue de la Vallée - 69380 Civrieux d'Azergues.

Lot 1 (2 lots mis en jeu): coffret d'une valeur de 79€ " Détente et tisannerie " qui comprend Massage Bio Aromatique et Synergie d'huile Essentielles, durée 60 mn.

Lot2 (2 lots mis en jeu): Rituel "Eloge de la paresse" d'une valeur de 99€ qui comprend massage Bio Aromatique à l'extrait de figuier et bain bouillonnant, Tisane de la chaise longue servie dans le bain **ou** Les Aiguilles en Or Bilan énergétique, séance d'aculifting et application du sérum de saison bio.

Article 6: Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux cinq questions. Un même participant ne pourra gagner qu'une seule fois par session de jeu-concours.

Article 7 : Remise du lot

Le tirage au sort aura lieu le 30 avril 2012.

Les gagnants seront uniquement prévenus par courrier électronique à l'adresse déclarée par le participant lors de son inscription.

Les lots seront envoyés par voie postale dans un délai d'un mois maximum suivant la clôture du jeu-concours, à l'adresse du domicile déclarée par le participant lors de son inscription.

Si le gagnant renonce à son lot ou ne peut en prendre possession pour quelque raison que ce soit, le lot en question restera la propriété de la société Serenity qui sera libre de le ré-attribuer ou non à toute personne de son choix ou de le remettre en jeu ultérieurement.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés par les gagnants contre une dotation de nature différente ou contre leurs valeurs en espèces.

Tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du jeu-concours, d'intrusion, ou de tentative d'intrusion, d'actes de piratage sur les serveurs ou le site de l'organisateur, sera annulé par l'organisateur qui se réserve tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

Article 8 : Données personnelles

Les données à caractère personnel concernant les participants collectées directement par la société Serenity sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination du(des) gagnant(s), l'attribution ou l'acheminement de(des) dotations, à défaut de quoi la participation du participant ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont destinées à la société Serenity et pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi ou la remise des gains.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante, en précisant le nom du Jeu :
227 avenue Franklin Roosevelt 69150 Décines-Charpieu.

Article 9 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet est déposé en la SCP Edouard et Jean Pierre Zerbib - 67 avenue du 8 Mai 1945 - 69500 BRON, huissiers de justice, et consultable sur le site Internet de l'Huissier de Justice : www.huissier-69-zerbib.com